



**Séance ordinaire du conseil territorial du 12 mars 2024  
 EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
 DÉLIBÉRATION n°2024-03-12\_3492**

**Ivry-sur-Seine - Approbation du dossier  
 de modification n°8 du Plan Local  
 d'Urbanisme suite à l'enquête publique**

Etablissement  
 Public Territorial

L'an deux mille vingt-quatre, le 12 mars à 19h les membres du Conseil de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre se sont réunis en Mairie de Vitry-sur-Seine, en séance plénière ouverte par son président, Monsieur Leprêtre, sur convocation individuelle en date du 06 mars 2024. La séance est retransmise en différé sur le site internet de l'EPT.

Ville	Nom	Présent	A donné pouvoir à	Votes
Villejuif	Mme ABDOURAHAMANE Rakia	Représentée	Mme MORIN	P
Vitry-sur-Seine	M. AFFLATET Alain	Représenté	M. VIC	P
Gentilly	M. AGGOUNE Fatah	Présent		P
Villeneuve-Saint-Georges	Mme AMKIMEL Saloua	Représentée	M.DELORT	P
Le Kremlin-Bicêtre	Mme AZZOUG Anissa	Présente		P
Orly	M. BAGÉ Jinny	Présent		P
Vitry-sur-Seine	M. BELL-LLOCH Pierre	Présent		P
Vitry-sur-Seine	M. BENBETKA Abdallah	Présent		P
Juvisy-sur-Orge	M. BENETEAU Sébastien	Présent		P
Vitry-sur-Seine	M. BEN-MOHAMED Khaled	Présent <sup>(1)</sup>		P
Juvisy-sur-Orge	Mme BENSARSA REDA Lamia	Représentée	M. BENETEAU	P
Viry Chatillon	M. BERENGER Jérôme	Présent		P
Thiais	M. BEUCHER Daniel	Présent		P
Chevilly-Larue	Mme BOIVIN Régine	Présente		P
Villejuif	M. BOUNEGTA Mahrouf	Présent		P
Vitry-sur-Seine	M. BOURDON Frédéric	Représenté	Mme DEXAVARY	P
Ivry-sur-Seine	M. BOUYSSOU Philippe	Présent		P
Villeneuve-Saint-Georges	Mme CABILLIC Kati	Absente		-
Viry-Châtillon	Mme CAPELO Vanessa	Représentée	M. VILAIN	P
Fresnes	Mme CHAVANON Marie	Présente <sup>(2)</sup>	Mme VALA <sup>(3)</sup>	P
Choisy-le-Roi	M.CHASSAY Laurent	Présent		P
Savigny-sur-Orge	Mme CHEVALIER Catherine	Représentée	Mme EUGENE	P
Athis-Mons	M. CONAN Gautier	Présent		P
Savigny-sur-Orge	M. DARMON Charles	Absent		-
Chevilly-Larue	Mme DAUMIN Stéphanie	Présente		P
Cachan	Mme DE COMARMOND Hélène	Représentée	M. VIELHESCAZE	P
L'Hay-les-Roses	M. DECROUY Clément	Représenté	Mme NOWAK	P
Savigny-sur-Orge	M. DEFREMONT Jean-Marc	Présent		P
Le Kremlin-Bicêtre	M. DELAGE Jean-François	Présent		P
Arcueil	Mme DELAHAIE Carine	Représentée	M. BAGÉ	P
Thiais	M. DELL'AGNOLA Richard	Présent		P
Villeneuve-Saint-Georges	M.DELORT Daniel	Présent		P
Vitry-sur-Seine	Mme DEXAVARY Laurence	Présente		P
Ivry-sur-Seine	Mme DORRA Maryse	Représentée	Mme LINEK	P
Vitry-sur-Seine	Mme EBODE ONDOBO Bernadette	Présente		P
Savigny-sur-Orge	Mme EUGENE Joëlle	Présente		P
Ivry-sur-Seine	Mme FREIH-BENGABOU Kheira	Représentée	M. DEFREMONT	P
Villejuif	M. GARZON Pierre	Représenté	Mme LEYDIER	P
Villeneuve-Saint-Georges	M. GAUDIN Philippe	Présent		P
Choisy-le-Roi	Mme GAULIER Danièle	Présente		P
Villeneuve-le-Roi	M. GONZALES Didier	Présent		P
Villeneuve-le-Roi	Mme GONZALES Elise	Représentée	M. GONZALES	P
Ablon-sur-Seine	M. GRILLON Eric	Présent		P
Athis-Mons	M.GROUSSEAU Jean-Jacques	Présent		P
Choisy-le-Roi	M. HUTIN Sébastien	Représenté	M. PETIOT	P
Choisy-le-Roi	M. ID ELOUALI Ali	Représenté	M. LIPIETZ	P



Ville	Nom	Présent	A donné pouvoir à	Votes
Vitry-sur-Seine	Mme KABBOURI Rachida	Représentée <sup>(1)</sup>	M. BEN-MOHAMED	P
Villejuif	Mme KACIMI Malika	Représentée	Mme LABROUSSE	P
Vitry-sur-Seine	M. KENNEDY Jean-Claude	Représenté	Mme LORAND	P
Ivry-sur-Seine	Mme KIROUANE Ouarda	Représentée	M. LERUDE	P
Arcueil	Mme LABROUSSE Sophie	Présente		P
Vitry-sur-Seine	M. LADIRE Luc	Présent		P
Villejuif	M. LAFON Gilles	Présent		P
Paray-Vieille-Poste	Mme LALLIER Nathalie	Absente		-
Fresnes	Mme LEFEBVRE Claire	Présente		P
Vitry-sur-Seine	Mme LEFEBVRE Fabienne	Présente		P
Morangis	M. LEGRAND Jean-Jacques	Présent		P
Vitry-sur-Seine	M. LEPRETRE Michel	Présent		P
Orly	M. LERUDE Renaud	Présent		P
L'Haÿ-les-Roses	M. LESSELINGUE Pascal	Représenté	Mme SOURD	P
Thiais	Mme LEURIN-MARCHEIX Virginie	Représentée	M. BEUCHER	P
Villejuif	Mme LEYDIER Anne-Gaëlle	Présente		P
Athis-Mons	Mme LINEK Odile	Présente		P
Villejuif	M. LIPIETZ Alain	Présent		P
Vitry-sur-Seine	Mme LORAND Isabelle	Présente		P
Villeneuve-le-Roi	M. MAITRE Jean-Louis	Présent		P
Ivry-sur-Seine	M. MARCHAND Romain	Représenté	M. BOUYSSOU	P
Rungis	M. MARCILLAUD Bruno	Représenté	M. GRILLON	P
Ivry-sur-Seine	M. MOKRANI Mehdi	Représenté	M. PECQUEUX	P
Villejuif	Mme MORIN Valérie	Présente		P
Vitry-sur-Seine	Mme MORONVALLE Margot	Représentée	Mme EBODE ONDOBO	P
L'Haÿ-les-Roses	M. MOUALHI Sophian	Présent		P
Ivry-sur-Seine	M. MRAIDI Mehrez	Représenté	M. LAFON	P
Le Kremlin-Bicêtre	Mme MUSEUX Christine	Présente		P
L'Haÿ-les-Roses	Mme NOWAK Mélanie	Présente		P
Choisy-le-Roi	Mme OSTERMEYER Sushma	Présente		P
Choisy-le-Roi	M. PANETTA Tonino	Représenté	Mme GAULIER	P
Arcueil	Mme PECCOLO Hélène	Représentée	M. MOUALHI	P
Ivry-sur-Seine	M. PECQUEUX Clément	Présent		P
Cachan	M. PETIOT David	Présent		P
Ivry-sur-Seine	Mme PIERON Marie	Représentée	M. TRAORE	P
Fresnes	M. PIROLI Yann	Absent		-
Cachan	M. RABUEL Stéphane	Présent		P
Athis-Mons	M. SAC Patrice	Présent		P
Viry Chatillon	M. SAUERBACH Laurent	Représenté	M. BERENGER	P
Thiais	M. SEGURA Pierre	Représenté	M. DELL'AGNOLA	P
Orly	Mme SOUID Imène	Présente		P
L'Haÿ-les-Roses	Mme SOURD Françoise	Présente		P
Athis-Mons	Mme SOW Fatoumata	Représentée	M. CONAN	P
Valenton	Mme SPANO Cécile	Présente		P
Chevilly-Larue	M. TAUPIN Laurent	Présent		P
Savigny-sur-Orge	M. TEILLET Alexis	Représenté	M. GAUDIN	P
Choisy-le-Roi	M. THIAM Moustapha	Représenté	Mme OSTERMEYER	P
Gentilly	Mme TORDJMAN Patricia	Représentée	M. AGGOUNE	P
Le Kremlin-Bicêtre	M. TRAORE Ibrahima	Présent		P
Fresnes	Mme VALA Cécilia	Présente		P
Morangis	Mme VERMILLET Brigitte	Présente		P
Vitry-sur-Seine	Mme VEYRUNES-LEGRAIN Cécile	Représentée	Mme BOIVIN	P
Villeneuve-Saint-Georges	M. VIC Jean-Pierre	Présent		P
Cachan	M. VIELHESCAZE Camille	Présent		P
Viry Chatillon	M. VILAIN Jean-Marie	Présent		P
Valenton	M. YAVUZ Métin	Représenté	Mme SPANO	P

(1) A partir de la délibération 3456

(2) Jusqu'à la délibération 3461

(3) A partir de la délibération 3462

**Secrétaire de Séance : Monsieur Sophian Moualhi**

Nombre de Conseillers en exercice composant le Conseil de territoire			102
N° de délibérations	Présents	Représentés	Votants
3453 à 3455	59	37	96
3456 à 3461	60	38	98
3462 à 3496	59	39	98

## Exposé des motifs

Le Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Ivry-sur-Seine a été approuvé en décembre 2013. Depuis, il a fait l'objet de plusieurs évolutions par le biais de modifications de droit commun, de modifications simplifiées et d'une mise en compatibilité afin de :

- Corriger des erreurs matérielles et de préciser certaines règles
- Renforcer certaines protections (alignements d'arbres, façades et patrimoine bâti...)
- Mieux encadrer ou maîtriser le développement urbain diffus (stationnement, production de logement)
- Adapter les règles aux ambitions des différents projets urbains (OAP Pierre Sépard, ZAC du Plateau, ZAC Gagarine-Truillot).

En novembre 2021, une procédure de modification de droit commun n°8, a été prescrite par arrêté du Président de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre sur saisine du Conseil Municipal d'Ivry-sur-Seine. Cette procédure fait suite au besoin d'adapter la réglementation à l'évolution des orientations des projets urbains, afin d'accompagner la mutation urbaine des quartiers, de l'encadrer en termes d'équilibre entre les constructions et de besoins en équipements publics, et de maintenir une cohérence dans les règles d'urbanisme, tout en intégrant les spécificités des quartiers et les innovations des projets urbains.

Plus précisément, les objectifs fixés par cette modification n°8 sont les suivants :

- permettre l'évolution du projet Ivry-Confluences,
- satisfaire au mieux aux obligations du PPRI du Val-de-Marne,
- intégrer de nouveaux objectifs environnementaux,
- permettre la mise en œuvre du projet Manufacture en Seine,
- harmoniser la réglementation des secteurs en mutation d'Ivry Port,
- permettre la mutation des zones impactées par l'élargissement de la voirie,
- favoriser la mutation de poches d'habitat insalubre,
- permettre l'évolution du secteur Jean-Le-Galleu/Pierre et Marie Curie,
- intégrer la réflexion sur le devenir du site Charles Foix.

Les évolutions du Plan Local d'Urbanisme nécessaires pour remplir ces objectifs, portent sur différentes pièces du PLU : le rapport de présentation, le plan de zonage, le règlement écrit et les Orientations d'Aménagement et de Programmation, ainsi que sur les annexes (plan de formes urbaines). Elles relèvent d'une procédure de modification en vertu des articles R153-36 et R153-37 du Code de l'Urbanisme.

### Evaluation environnementale

Dans le cadre de la procédure de cas par cas à l'initiative de la personne publique responsable, introduite dans le code de l'urbanisme par le décret n°2021-1345 du 13 octobre 2021, l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre a saisi la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAe) le 31 août 2022 pour examiner le projet de modification. Cette dernière a conclu, dans un avis conforme n°DKIF-2022-179 en date du 27 octobre 2022, à la nécessité de soumettre la procédure à une évaluation environnementale.

Par délibération n°2023-02-14\_3076, le Conseil Territorial a donc décidé de réaliser l'évaluation environnementale de la modification n°8 conformément à l'avis de la MRAe. Le dossier actualisé, comprenant l'évaluation environnementale, a été adressé à la MRAe le 15 mai 2022. Il a fait l'objet de l'avis n°APPIF-2023-065 daté du 9 août 2023 dans lequel la MRAe formule six observations.

Il a été tenu compte de ces observations par l'EPT et la Ville qui ont formalisé leur réponse dans un mémoire, annexé au dossier d'enquête publique et également **repris dans le rapport de l'enquête avec le détail de la manière dont il a été tenu compte des observations de la MRAe.**

## Concertation préalable

Cette procédure a également fait l'objet d'une concertation d'une durée de 32 jours, du 1<sup>er</sup> février 2023 au 4 mars 2023 inclus, conformément à l'article L103-2 du Code de l'Urbanisme qui rend obligatoire la concertation associée à une procédure soumise à évaluation environnementale. Le dossier du projet de modification a notamment été mis à disposition du public sur support papier à la mairie d'Ivry-sur-Seine et sur le site internet de la Ville ; les observations pouvaient durant cette période être formulées sur le registre papier disponible en Mairie ou par voie dématérialisée.

Par délibération n°2023-04-04\_3122, le Conseil Territorial a également tiré le bilan de la concertation associée à la modification n°8, dont les modalités sont rappelées dans un rapport de synthèse. Personne ne s'est exprimé via les différents moyens d'expression mis à disposition des habitants, des associations locales et des autres personnes concernées. Le bilan de la concertation a été joint au dossier d'enquête publique.

## Personnes publiques associées et consultées

Le dossier du projet de modification du PLU a également été transmis, comme le prévoit l'article L153-36 du Code de l'Urbanisme, aux Personnes Publiques Associées.

Trois réponses ont été reçues dans le cadre de la consultation des personnes publiques associées, dont deux réponses confirmant que le projet n'appelait pas d'observations de leur part (Chambre d'Agriculture et SEDIF). La Ville de Paris a formulé ses réponses dans le cadre de l'enquête publique (voir ci-après).

Le Département du Val-de-Marne a formulé ses observations par courrier daté du 3 août 2023 qui portait en particulier sur :

- La mise à jour des dispositions de l'article N4 (règlement de la zone N) pour intégrer le SAGE de la Bièvre révisé et la reformulation des prescriptions liées à la gestion des eaux pluviales
- Des précisions sur les contours de la zone N, par rapport au périmètre des Espaces Naturels Sensibles de compétence départementale, ainsi que des règles de la zone N (références aux constructions, formulations des articles N12 et N2
- Certaines formulations de l'OAP Ivry-Confluences relatives aux voiries ou parcs départementaux
- Une préconisation sur l'archéologie préventive dans le cadre du projet « Manufacture en Seine »

**Ces observations ont également été reprises dans le rapport d'enquête publique, ainsi que la réponse apportée par la Ville et l'EPT qui rend compte dans le détail de la manière dont il a été tenu compte de ces observations.** La plupart des observations ont été retenues, certaines propositions devant toutefois être traitées dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) en cours d'élaboration.

## Enquête publique

L'enquête publique portant sur le projet de modification n°8, a été prescrite par arrêté du Président de l'EPT le 20 juillet 2023. Le dossier d'enquête comprenait la notice de présentation, les pièces modifiées du PLU et les différentes consultations menées au préalable et détaillées ci-avant.

L'enquête a fait l'objet des modalités suivantes de publicité :

- Parution dans les journaux d'annonces légales Le Parisien du Val-de-Marne et l'Humanité des 28 août et 18 septembre 2023,
- Parution sur le site internet de la ville avec possibilité de consigner les observations sur un registre numérique,
- Parution dans le journal d'information municipal Ivry-ma-Ville du mois de septembre 2023,
- Affichage de l'avis d'enquête publique sur les panneaux administratifs de la Ville, en Mairie ainsi qu'au Centre Administratif et Technique au service Urbanisme Règlementaire pendant toute la durée de l'enquête.

L'enquête publique s'est tenue du 15 septembre au 18 octobre 2023. Huit observations ont été formulées dans le registre numérique d'enquête publique accessible depuis le site internet de la ville et deux observations ont été formulées dans le registre papier disponible en mairie.



Résumé	Réponse apportée
Observation n°1 et observation n°4 Proposition de reformulations sur certaines règles de hauteur et gabarit	Précisions apportées à l'article 6.1.2
Observation n°2 Proposition de reformulation de la règle portant sur les pourcentages de rez-de-chaussée dits "actifs"	Une précision a été apportée pour permettre une plus grande souplesse vis-à-vis des rez-de-chaussée
Observation n°3 Secteur d'intérêt paysager rue Emile Blin et signalement d'une erreur matérielle	Correction de l'erreur
Observation n°5 Avis de la Ville de Paris sur le projet de modification portant sur les destinations autorisées en zone de déplafonnement, et sur deux points de l'OAP Manufacture en Seine  Observations n°7 et n°8 Avis du groupe Quartus (porteur de projet "Manufacture en Seine") sur l'OAP	Les observations et propositions sur l'OAP ont été retenues et le projet de modification a été amendé en conséquence
Observation n°6 Demande de suppression d'un emplacement réservé	L'emplacement réservé est nécessaire au désenclavement de l'îlot Gagnée/Monmousseau
Observation n°9 (registre papier) L'observation concerne les hauteurs et rejoint les observations 1 et 4	Cf observations 1 et 4
Observation n°10 (registre papier) La contribution du groupe Quartus (observations 7 et 8) a également été déposée pour être jointe au registre papier	Cf observations 5, 7 et 8

**Le rapport d'enquête publique, détaille les observations formulées ainsi que la manière dont il en a été tenu compte par la Ville et l'EPT.** Le commissaire enquêteur prend acte, dans le rapport, des réponses apportées qui sont jugées satisfaisantes.

A l'issue de l'enquête publique, et au regard de l'ensemble des contributions et des réponses du maître d'ouvrage, le commissaire enquêteur a rendu un avis favorable en date du 27 novembre 2023.

Enfin, le Conseil Municipal a rendu un avis favorable sur la modification n°8 du PLU, par délibération du 8 février 2024, et saisi l'EPT afin qu'il approuve ladite modification.

Il est donc proposé au Conseil Territorial d'approuver la modification n°8 du PLU d'Ivry-sur-Seine.

## DELIBERATION

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5211-9 et L5211-10 et L5219-2 et suivants ;

**Vu** le décret n°2015-1665 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre dont le siège est à Vitry-sur-Seine ;



**Vu** le Code de l'Urbanisme, notamment son article L.153-36 et suivants, L.153-41 et suivants ;

**Vu** le Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Ivry-sur-Seine, approuvé par délibération du Conseil Municipal d'Ivry-sur-Seine en date du 19 décembre 2013, mis en compatibilité par arrêté interpréfectoral n°2015/242, par arrêté préfectoral n°2018/1431, modifié en dernier lieu par délibération du Conseil Territorial le 26 mars 2019, mis en compatibilité par délibération n°2022-10-04\_2924 du Conseil Territorial, et mis à jour en dernier lieu par arrêté du Président de l'Etablissement Public Territorial du 15 juin 2023 ;

**Vu** l'arrêté n°A2021-617 en date du 2 novembre 2021 du Président de l'Etablissement Public Territorial relatif à la prescription de la procédure de modification n°8 du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Ivry-sur-Seine ;

**Vu** la décision n°MRAe DKIF-2022-179 en date du 27 octobre 2022, dans laquelle la Mission Régionale d'Autorité Environnementale d'Ile-de-France soumet la modification n°8 du Plan Local d'Urbanisme à évaluation environnementale ;

**Vu** la délibération n°2023-02-14\_3076 du Conseil Territorial du 14 février 2023 décidant de réaliser l'évaluation environnementale de la modification n°8 conformément à l'avis de l'autorité environnementale ;

**Vu** l'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale d'Ile-de-France n°APPIF-2023-065 en date du 9 août 2023 rendu sur l'évaluation environnementale de la modification n°8 ;

**Vu** l'arrêté n°A2023-809 en date du 17 janvier 2023 du Président de l'Etablissement Public Territorial relatif à la concertation préalable en vue de la procédure de modification n°8 du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Ivry-sur-Seine ;

**Vu** la délibération n°2023-04-04\_3122 du 4 avril 2023 du Conseil de Territorial relative au bilan de la concertation sur le projet de modification n°8 du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Ivry-sur-Seine ;

**Vu** la notification du dossier de modification n°8 du Plan Local d'Urbanisme aux personnes publiques associées et consultées par courrier du 12 mai 2023, et les observations formulées par le SEDIF, la Chambre d'Agriculture d'Ile-de-France et le Département du Val-de-Marne ;

**Vu** l'arrêté n°A2023\_846 en date du 20 juillet 2023 du Président de l'Etablissement Public Territorial relatif à l'ouverture de l'enquête publique portant sur la modification n°8 du PLU d'Ivry-sur-Seine ;

**Vu** l'enquête publique qui s'est déroulée pendant 34 jours consécutifs, du 15 septembre au 18 octobre 2023 inclus ;

**Vu** le rapport d'enquête et les conclusions motivées du commissaire enquêteur qui a formulé un avis favorable, ci-annexés ;

**Vu** le dossier de modification n°8 du Plan Local d'Urbanisme d'Ivry-sur-Seine annexé à la présente délibération ;

**Vu** la délibération du Conseil Municipal d'Ivry-sur-Seine en date du 8 février 2024, émettant un avis favorable sur le dossier de modification n°8 du PLU d'Ivry-sur-Seine et saisissant le Conseil Territorial afin qu'il l'approuve ;

**Considérant** que la modification n°8 a pour objectif de :

- permettre l'évolution du projet Ivry-Confluences,
- satisfaire au mieux aux obligations du PPRI du Val-de-Marne,
- intégrer de nouveaux objectifs environnementaux,
- permettre la mise en œuvre du projet Manufacture en Seine,
- harmoniser la réglementation des secteurs en mutation d'Ivry Port,
- permettre la mutation des zones impactées par l'élargissement de la voirie,
- favoriser la mutation de poches d'habitat insalubre,
- permettre l'évolution du secteur Jean-Le-Galleu/Pierre et Marie Curie,
- intégrer la réflexion sur le devenir du site Charles Foix.



**Considérant** que le projet de modification n°8 a fait l'objet d'une évaluation environnementale, d'une consultation des personnes publiques associées, et d'une consultation du public par le biais d'une concertation préalable et d'une enquête publique ;

**Considérant** que l'enquête publique s'est tenue dans de bonnes conditions et a donné lieu à un avis favorable du commissaire enquêteur en date du 27 novembre 2023 ;

**Considérant** que le rapport d'enquête publique, annexé à la présente délibération, résume la manière dont il a été tenu compte des observations formulées aux différents stades de la procédure ;

**Considérant** que les pièces de la modification n°8 ont été ajustées pour tenir compte des observations et des avis émis ;

**Vu** l'avis de la commission permanente Garantir la ville et la qualité de vie pour tous ;

**Entendu** le rapport de M. Camille Vielhescaze ;

Sur proposition de Monsieur Le Président,

### **Le conseil territorial délibère et, à l'unanimité,**

1. Approuve la modification n°8 du Plan Local d'Urbanisme de la ville d'Ivry-sur-Seine, conformément aux documents annexés à la présente délibération.
2. Précise que le Plan Local d'Urbanisme modifié peut être consulté à la mairie d'Ivry-sur-Seine, service urbanisme réglementaire (Centre administratif Saint-Just, 37 rue Saint-Just à Ivry-sur-Seine), aux jours et heures habituels d'ouverture au public.
3. Précise que la présente délibération fera l'objet des mesures de publicité suivantes :
  - affichage en mairie d'Ivry-sur-Seine et au siège de l'Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre pour une durée d'un mois
  - mention de cet affichage insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département
4. Dit qu'ampliation de la présente délibération sera faite à monsieur le Maire d'Ivry-sur-Seine, à Madame la Préfète du Val-de-Marne, et à l'Unité départementale du Val-de-Marne de la Direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Ile-de-France.
5. Invite le Président ou toute personne habilitée par lui, à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

**Vote : Pour 98**

A Vitry-sur-Seine, le 15 mars 2024  
Le Président

Michel LEPRETRE